



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

DOSSIER DE PRESSE

Déplacement du 14 juin 2018

« Action Cœur de Ville » : Signature le jeudi 14 juin 2018 de la première convention cadre en Île-de-France par le préfet de l'Essonne et la Maire de Saint Michel sur Orge

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr

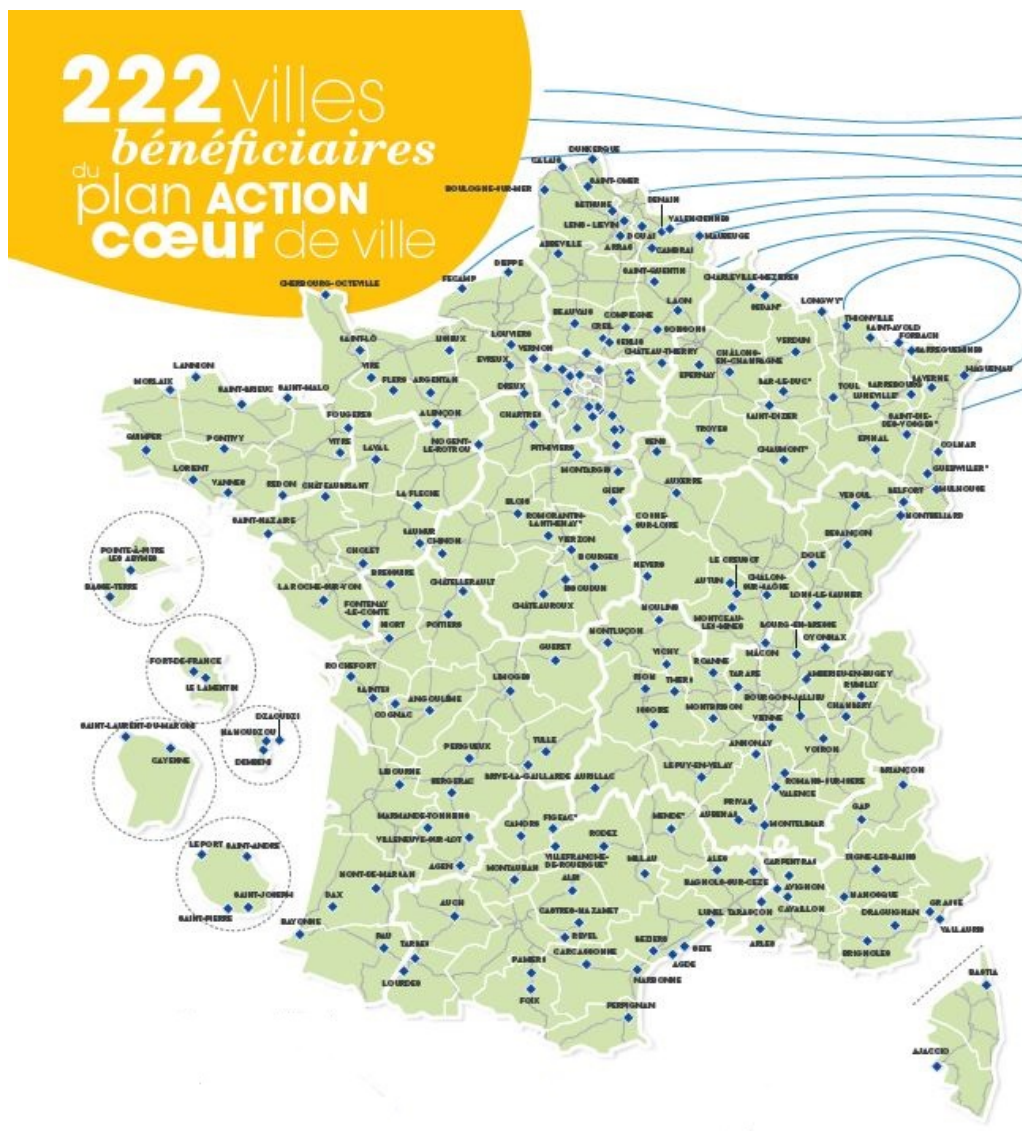


@PREFET91



prefet.delessonne

Le programme « action Cœur de Ville » : une ambition nationale pour les villes moyennes



Fort du constat que de nombreuses villes moyennes souffrent d'un taux de chômage et d'un taux de vacance des logements supérieurs à la moyenne nationale, et sont confrontées à une « désertification » progressive de leurs centres, au profit des zones commerciales en périphérie, le gouvernement a lancé un vaste plan de revitalisation et de redynamisation de ces espaces urbains par le biais d'un programme d'actions intitulé « Action cœur de ville ».

Lancé le 14 décembre 2017 par le ministre de la Cohésion des Territoires, il vise spécifiquement 222 villes (annonce du 27 mars dernier) de la France Métropolitaine. Ce programme se formalise par la signature d'un contrat-cadre, signé entre la ville, son intercommunalité, l'État et divers partenaires économiques, techniques et financiers (la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence Nationale de l'Habitat et Action logement sont les partenaires nationaux du programme).

Ce contrat, adapté aux enjeux locaux, s'appuie sur cinq grands axes :



- développer une offre attractive de l'habitat en centre ville
- favoriser un développement économique et commercial équilibré
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- fournir l'accès aux équipements et services publics

Le programme national est doté de 5 milliards d'euros sur cinq ans dont 1 milliard d'euros de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700M€ en prêt, 1,5 Md€ d'Action logement et 1,2 Md€ de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Une partie des crédits sera débloquée dès 2018 pour mettre en œuvre les premières actions identifiées par les conventions cadre.

L'action « Cœur de Ville » en Essonne : une démarche très bien engagée qui fédère État et collectivités

Pour l'Essonne, les villes d'Évry, Corbeil-Essonnes, Saint-Michel sur Orge, Arpajon et Étampes ont été choisies pour intégrer le dispositif.

Le 23 avril dernier, la préfecture de l'Essonne a réuni le 1^{er} Comité de pilotage départemental de lancement du programme. Cette réunion a permis de présenter aux élus des villes retenues les grands axes du programme ainsi que le cadre d'intervention des partenaires.

À la suite de ce comité de lancement, le dispositif est entré dans sa phase opérationnelle : es communes ont défini ensemble avec leurs différents partenaires les projets de territoire et élaborent, sur cette base, les conventions cadre.

Les premiers comités de projet pour les villes de Saint Michel sur Orge (le 14/05) d'Évry (le 25/05), Étampes (le 23/05) et Arpajon (le 07/06) ont été réunis, co-présidés chaque fois par le maire et le sous-préfet de l'arrondissement concerné. Le comité de projet pour Corbeil-Essonnes se réunira pour la première fois dans le courant du mois de juin.

Ces comités de projet associent l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche : les services de l'État, la commune et l'intercommunalité, les partenaires nationaux (Caisse des dépôts et consignations, Agence nationale du logement et Action logement) et les partenaires locaux identifiés en fonction des territoires.

La signature par le préfet de l'Essonne et le maire de Saint Michel sur Orge le jeudi 14 juin de la convention cadre « action Cœur de Ville », en présence de l'ensemble des partenaires nationaux et locaux du programme, est la 1^{re} en Île-de-France et l'une des dix premières au niveau national. Pour les quatre autres villes, les signatures interviendront d'ici le 30 septembre prochain.

À la suite de la signature de chaque convention cadre, des plans d'actions dédiés seront définis précisant les engagements financiers des différents partenaires et le calendrier de réalisation des actions.

La convention cadre « Action Cœur de Ville » pour Saint Michel : un projet de territoire et une mobilisation qui répondent aux besoins des habitants

Saint-Michel-sur-Orge est une ville de l'arrondissement de Palaiseau qui compte 20 363 habitants. Elle est membre de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération.

La commune de Saint Michel sur Orge se caractérise par l'existence de deux pôles de centralité distincts, tous deux fragilisés (commerces de proximité en perte d'attractivité, problèmes de vacance commerciale) :

- Le centre ancien autour de la gare.
- Le quartier du bois des Roches construit dans les années 1970 et son centre commercial touché par une désertification croissante des commerces, nuisant ainsi à ses fonctions de centralité et d'animation urbaine (taux de vacance avoisinant les 60 %).

Le renforcement de ces deux pôles doit permettre une requalification urbaine et commerciale et constitue l'axe structurant du projet de territoire impulsé par l'État et la ville dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville ». Elle répond, en outre, à une forte attente des habitants, le quartier du Bois des Roches étant caractérisé par une importante vulnérabilité socio-économique.

Les enjeux identifiés par la convention cadre, déclinaison des axes du programme national, sont les suivants :

- Réhabiliter le patrimoine bâti dégradé et vieillissant ;
- Redynamiser les pôles urbain et commercial face à la désertification majeure et à la faible diversité (et qualité) de l'offre commerciale.
- Améliorer le cadre de vie par une meilleure gestion des espaces extérieurs et la restructuration de certaines voies et places à usage public ;
- Répondre aux enjeux de transition énergétique.

Dès 2018, la signature de la convention cadre va permettre d'amplifier la politique de redynamisation engagée par la ville et l'agglomération (construction d'un centre culturel au sein de la ZAC Gambetta dans le centre ancien, actions de réhabilitation et implantation d'équipements publics dans le quartier du bois des roches) en particulier s'agissant de la requalification des espaces extérieurs.

Au-delà des crédits alloués par les opérateurs nationaux du programme (Caisse des dépôts et consignations, Action Logement, Agence nationale de l'Habitat), l'État pourra mobiliser, en co-financement des actions inscrites dans le plan d'actions, les dotations et crédits locaux disponibles.